

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-110

SERVICE : FONCIER ET GESTION LOCATIVE

OBJET : Bail Commercial Société ELIANPIERRE & Bail Dérogatoire (sous-location) Association Tremplin – Local situé 2830 Avenue Amédée Mercier 01000 Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-27 en date du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Jean-Luc ROUX, dans le domaine de la Politique des Déchets, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans e cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage des choses d'une durée n'excédant pas 12ans » ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse organise sur son territoire la collecte des déchets, recyclables ou non, par le biais de ramassages en porte à porte, d'apport volontaire ou d'installations spécifiques telles que les dix déchetteries installées sur son territoire. Conformément aux orientations nationales, la Communauté d'Agglomération, souhaitant s'inscrire dans un développement plus durable, a souhaité dans sa stratégie locale de prévention mettre en œuvre des mesures pour augmenter la valorisation des déchets encombrants. Le réemploi étant l'un des moyens efficaces pour atteindre cet objectif, la Communauté d'Agglomération a créé une ressourcerie ;

CONSIDERANT que le local situé rue André Charles Boulle à Viriat (01440), loué à l'Association Tremplin pour cette ressourcerie, a été détruit par un incendie, la Communauté d'Agglomération a fait appel à l'agence Axess Consulting, mandataire de la société ELIANPIERRE, afin de louer un nouveau local sur la commune de Bourg-en-Bresse pour permettre à l'Association Tremplin de poursuivre l'activité ;

DECIDE

DE SIGNER un bail commercial avec la société ELIANPIERRE, dont le siège social est situé 136 rue de la Verchère 01310 Buellas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 429 521 974, représentée par Monsieur Pierre CHAPUIS agissant en sa qualité de gérant.

Le bail commercial précise les points suivants :

- Les locaux loués à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse par la société ELIANPIERRE, d'une surface totale de 1 170 m² sont situés 2830 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse (01000), sur les parcelles cadastrées section CN numéro 450 et 452 ;
- Le présent bail débutera le 22 Mai 2023 et prendra fin au 21 Mai 2032, avec faculté de résiliation triennale ;
- La présente location est consentie pour un loyer de 54 000 € hors taxes par an.

DE CONCLURE un bail dérogatoire avec l'association TREMPLIN, dont le siège administratif est situé 623 chemin d'Eternaz à Bourg-en-Bresse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 343 278 982, représentée par la Présidente, Madame Agnès BUREAU, agissant en vertu des statuts adoptés le 18 Octobre 2011 en assemblée Générale.

Le bail dérogatoire précise les points suivants :

- Les locaux sous-loués à l'association TREMPLIN par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, d'une surface totale de 1 170 m² sont situés 2830 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse (01000), sur les parcelles cadastrées section CN numéro 450 et 452 ;
- Le présent bail débutera le 22 Mai 2023 et prendra fin au 21 Mai 2024 ;
- La présente sous-location est consentie pour un loyer de 54 000 € hors taxes par an.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 22 mai 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Conseiller Délégué,



Jean-Luc ROUX

Délégué à la Politique des Déchets

